



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

## **Conseil Municipal du Jeudi 30 Avril 2026 à 19h00** **Liste des délibérations votées**

**Délibération N° 26/42 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE** : le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/43 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – COMMUNE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) et 2 absentions (Maria RAT et Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/44 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) et 2 absentions (Maria RAT et Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/45 – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - COMPTOIR BOUTIQUE SILVACANE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) et 2 absentions (Maria RAT et Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/46 - AFFECTATION DES RESULTATS – COMMUNE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/47 - AFFECTATION DES RESULTATS - VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/48 - AFFECTATION DES RESULTATS - COMPTOIR BOUTIQUE SILVACANE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/49 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE – COMMUNE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/50 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/51 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE - COMPTOIR BOUTIQUE SILVACANE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (27) et 2 contre (Maria RAT, Jean-Philippe PROST), adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/52 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/53 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/54 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - MAISON FAMILIALE ET RURALE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/55 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/56 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'AGENCE FRANCE LOCALE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/57 – DELIBERATION D'OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/58 – DESIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRECHE LES COLIBRIS** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/59 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ECOLE** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/60 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/61 – DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

**Délibération N° 26/62 – DESIGNATION D'UN ELU EN VERTU DE L'ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 Mai 2026

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD